Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N°26.187
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction/service Commande Publique
Affaire suivie par C. WAHL

2026-09 – Prestations de maintenance des climatisations, CTA et VMC pour la ville de Vigneux-sur-Seine– Avenant n°1.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 26.065 du 8 avril 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision 26.167 du 4 juillet 2026 autorisant la signature du marché avec l'entreprise GD EXPLOITATION MAINTENANCE située 112 avenue Pierre Mendes France à NOISEAU (94880) pour le marché de maintenance de climatisations, CTA et VMC pour la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de nouvelles lignes au BPU correspondant à des matériels nécessaires pour la maintenance de certaines ventilations ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER l'avenant n°1 avec la société GD EXPLOITATION MAINTENANCE située 112 avenue Pierre Mendes France à NOISEAU (94880), ayant pour objet l'ajout de nouvelles lignes au BPU, correspondant à des matériels nécessaires pour la maintenance de certaines ventilations.
- Article 2 : DE PRÉCISER que les modifications de l'avenant n°1 n'engendrent aucune augmentation du montant du marché.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 09/09/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20260910-26-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 09/09/2026

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)